

# Éco-Lien



Bulletin d'information trimestriel, volume 5 numéro 1

Hiver 2002

## La causette du président



*En Chaudière-Appalaches  
choisissons notre emblème naturellement !*



Photo : Carole Robillard, CRECA

Guy Lessard, président

Après le Gala d'Excellence en Environnement tenue le 23 octobre dernier, le CRECA s'associe à un deuxième événement d'importance régionale afin de souligner son 10e anniversaire.

Nous profitons de l'édition d'hiver 2002 du bulletin Éco-Lien afin de lancer le concours

pour le choix d'une espèce indigène emblématique représentative de la région Chaudière-Appalaches.

Les objectifs de ce concours sont de permettre à la population de mieux connaître la faune et la flore de la région, de découvrir leurs habitats et l'importance de les conserver. Nous souhaitons que l'emblème choisi soit présent au niveau de la signature corporative de nos institutions afin de contribuer au développement d'une vision régionale qui soit respectueuse de l'environnement.

Parce qu'il s'agit de promouvoir la fierté et la volonté de s'identifier à la région Chaudière-Appalaches, la consultation qui se déroulera, en février prochain, s'étendra à un plus grand nombre possible de gens de tous les âges.

On peut déjà souligner l'intérêt et l'implication des principales organisations concernées dans la région (ministère des Régions, ministère de l'Environnement du Québec, la Fédération québécoise de la faune, la Société de la faune et des parcs du Québec, le cégep de Lévis-Lauzon, la Conférence des préfets, le CRCO Chaudière-Appalaches, le CLD Les Etchemins de même que la Fédération des caisses populaires Desjardins).

Le comité responsable de l'organisation de cet événement a déjà réalisé un travail remarquable de recherche et de conception; c'est à votre tour maintenant, en ce début de l'année 2002, de poser un petit geste pour l'environnement en participant au choix d'un emblème représentatif de la région Chaudière-Appalaches.

Vous trouverez également, dans la présente édition, le rapport d'étape du CRECA pour l'an 2001-2002 résumant les efforts et les réalisations de notre organisme dans le domaine de la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

### Séances d'informations à l'occasion du lancement du concours

#### 28 janvier

- 9h00 CEC Montmagny, local : Bibliothèque « Les Grandes Marées »
- 11h00 École secondaire de Saint-Anselme, local : A-220
- 13h30 Cégep de Lévis-Lauzon, Lévis, local : B-205

#### 29 janvier

- 9h00 Polyvalente Pamphile-Lemay, Sainte-Croix, local : A-323
- 11h00 Collège de la région de l'Amiante, Thetford Mines, local : 3002-B
- 14h00 Polyvalente de St-François, Beauceville, local : Auditorium

## Table de matières

Rapport d'étape 2001-2002	2
Gestion de l'eau selon SSL	2
Présentation du concours	3
Espèces finalistes en nomination	4
Actualités régionales	6
Agenda	8

## Rapport d'étape 2001-2002

L'année 2001-2002 revêt un caractère spécial en raison des célébrations du 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches qui ont donné lieu à l'organisation de deux événements structurants d'importance régionale : le Gala d'Excellence en Environnement Chaudière-Appalaches 2001 se concluant par la remise des Prix Reconnaissance le 23 octobre dernier, et un concours unique en son genre, en février 2002, sur la désignation d'une espèce indigène emblématique.

En plus de poursuivre des buts environnementaux, ces deux événements contribuent au développement du sentiment de fierté et d'appartenance à la région. Ils coïncident également avec l'élaboration de la planification stratégique régionale 2002-2007 (un exercice de concertation conduit par le CRCD sur l'identification de priorités et d'initiatives locales, qui rassemble les intervenants socio-économiques de la région). Il y a été exprimé le vœu d'une orientation nouvelle en faveur d'un développement durable dans le processus de prises de décisions des instances responsables du développement de la région, de façon à tenir compte de la pérennité des écosystèmes, des besoins exprimés par la société, tout en assurant la poursuite des activités économiques.

On retrouve, ci-annexé, le texte de présentation du rapport d'étape pour l'an 2001-2002, qui réfère au plan d'action annuel adopté lors de l'assemblée générale annuelle du CRECA en juin. Ce rapport résume les activités de communication et de concertation, de même que les réalisations dans les différents programmes poursuivis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

## La gestion de l'eau, vue par les membres de Stratégies Saint-Laurent

Par Agathe Savard, SLQ, et André Stainier, AVSL

Devant la richesse des mémoires sur la gestion de l'eau déposés au BAPE par les organismes de Stratégies Saint-Laurent (SSL), ce dernier a confié à deux de ses organismes membres, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) et la Société linnéenne du Québec (SLQ), la tâche de synthétiser et de diffuser cet imposant volume d'expertises et de recommandations, avec en parallèle les recommandations émises par le BAPE. C'est maintenant chose faite : sous le titre *La gestion de l'eau au Québec*, l'ouvrage de 63 pages est sorti des presses en septembre dernier ; il sera également accessible très prochainement par Internet à l'adresse [www.strategiessl.qc.ca](http://www.strategiessl.qc.ca).

Ce travail de synthèse et de comparaison constitue un outil de connaissance particulièrement utile en même temps qu'il met en évidence la contribution spécifique qu'y apportent les communautés riveraines et les organismes environnementaux intéressés au fleuve.

Il en ressort une vision, thème par thème, de ce que pourrait être au Québec une politique de gestion de l'eau, et particulièrement du Saint-Laurent. Elle met de l'avant certains axes importants d'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Elle fait également voir comment les avancées de ces acteurs à l'œuvre sur le Saint-Laurent, au regard des problématiques qu'ils vivent et veulent résoudre, dépassent, à l'occasion, celles du BAPE et, parfois, sont dépassées par elles.

Au terme de cette synthèse, nous espérons que le gouvernement du Québec prendra en compte ses recommandations, notamment en ce qui concerne la gestion des bassins versants, ainsi que celles qui témoignent d'approches nouvelles.



STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Merci à nos commanditaires qui ont contribué à célébrer notre 10<sup>e</sup> anniversaire lors du Gala d'Excellence en Environnement Chaudière-Appalaches 2001



- Appalaches
- Bellechasse
- L'Islet
- Lévisienne-Orléans
- Beauce
- Dorchester
- Lotbinière
- Montmagny



I N N E R G E X



Québec  
Caucus régional  
de Chaudière-Appalaches

## Quelle espèce sera l'emblème de Chaudière-Appalaches ?

# Concours

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRÉCA), en collaboration avec les membres du comité organisateur regroupant les directions régionales du ministère de l'Environnement du Québec et de la Société de la faune et des parcs du Québec, la Fédération québécoise de la faune région Chaudière-Appalaches, le Cégep de Lévis-Lauzon et le CLD Les Etchemins, vous convie à participer à un concours afin de doter notre région d'un emblème végétal ou animal associé à notre patrimoine naturel.

### Pourquoi un emblème et comment participer

L'emblème choisi parmi les six espèces proposées (trille dressé, érable à sucre, omble de fontaine, tortue des bois, oie des neiges, cerf de Virginie) permettra à la population de mieux connaître la faune et la flore régionale tout en découvrant l'importance de sa conservation. De plus, le fait de choisir un emblème contribuera à accroître le sentiment de fierté et d'appartenance à la région Chaudière-Appalaches. Cet emblème pourra servir à représenter notre région lors d'activités régionales, nationales ou internationales.

Le concours est ouvert à toute la population résidant ou travaillant en Chaudière-Appalaches. Le vote se fera par le biais des caisses populaires Desjardins participantes (où sont distribués affiches, boîtes et bulletins de vote), des hôtels de ville, des écoles des quatre commissions scolaires de notre territoire et par le biais de notre site web [www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca). Le concours sera aussi publicisé dans les hebdomadaires locaux. Des six espèces (voir en page 4 et 5), vous devez en sélectionner deux par ordre de préférence. Votre premier choix obtiendra deux points et votre deuxième choix obtiendra un point lors de la compilation. Grâce au vote populaire du concours, l'espèce gagnante sera celle qui aura remporté le plus fort pointage.

### Date limite et prix de participation

Le concours se tiendra au cours du mois de février 2002. La date limite pour voter est le 28 février 2002. Le dévoilement de l'espèce se fera au cours du mois de mai. Votre participation est importante. Sont offerts six prix de participation, trois pour le grand public et trois autres pour le

milieu scolaire, d'une valeur approximative de 50 \$ chacun, en équipement et matériel d'observation de la nature (tels jumelles, guides d'identification...). La valeur total des prix est de 300 \$.

### Les six espèces en nomination du concours

Afin de souligner la diversité biologique et taxinomique, des espèces ont été recherchées parmi diverses catégories représentant une plante à fleur, un arbre, un poisson, un amphibien ou reptile, un oiseau et un mammifère.

Les premiers critères de sélection sur lesquels les membres du comité organisateur se sont entendus pour établir la nomination des espèces candidates sont : que l'espèce soit indigène (non introduite) et que ce soit un emblème qui n'ait pas déjà été choisi pour le Québec.

Chaque espèce soumise a ensuite été évaluée selon l'ordre de priorité des critères suivants :

- Espèce représentative des habitats et particularités écologiques régionales (sur 30 points);
- Espèce facilement reconnaissable ou observable par la population (sur 25 points);
- Espèce largement répartie dans la région (sur 20 points);
- Espèce de statut précaire i.e. rare ou menacée, symbolisant la volonté régionale de préserver la diversité biologique et la qualité de notre environnement (sur 15 points);
- Espèce présentant des qualités esthétiques (sur 10 points).

La liste des espèces candidates les mieux cotées (16) a ensuite fait l'objet d'une consultation afin de décider du choix des six espèces finalistes du concours (une espèce par catégorie). Cette consultation a été menée le printemps dernier auprès du Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD), de la Conférence des préfets des MRC de notre région et de la Conférence administrative régionale (CAR) regroupant les gestionnaires des directions régionales en Chaudière-Appalaches des ministères du gouvernement du Québec.



# Présentation des espèces

Le **trille dressé** (*Trillium erectum*) aussi appelé trille à fleur rouge, ou encore trille rouge, fleurit au printemps. Il se caractérise par ses feuilles, sépales et pétales normalement disposés par groupe de trois, ainsi que par sa tige dressée de 20-40 cm de hauteur donnant une fleur solitaire. Son fruit est formé d'une baie ovoïde de teinte rouge bourgogne. Commun dans notre région, ce trille se retrouve principalement dans tous les types d'érablières mais aussi dans les forêts mixtes, les tremblais et la frênaie à orme. Les trilles seraient des plantes forestières à croissance lente qui, une fois installées peuvent vivre longtemps -à condition qu'on ne cueille ou ne détruise pas trop de spécimens de la colonie-, mais mettent au minimum sept ans pour fleurir. Seules les jeunes pousses des trilles sont comestibles, servies cuites. Les rhizomes possèdent des propriétés médicinales.



Photo : Luc Major

Paré d'orange et d'écarlate, l'**érable à sucre** (*Acer saccharum*) déploie ses attraits à l'automne. Ce bel arbre à cime étalée atteint parfois 40 m de hauteur. Il affectionne les sols profonds, fertiles, humides, bien drainés et le sous-sol contenant du calcaire. Il peut former des peuplements purs ou pousser en association avec d'autres feuillus, tels le tilleul et le bouleau jaune, parmi lesquels il peut y avoir quelques résineux. Il constitue des forêts d'une grande diversité biologique faisant l'objet de fortes pressions par l'homme pour être soit mises en valeur, soit converties à d'autres usages (agriculture, urbanisation). Son bois très dur, lourd et résistant est recherché pour la fabrication des meubles, planchers, et autres fins. On tire de sa sève le sirop et le sucre d'érable de commerce dont le secret de fabrication a été appris des amérindiens par les premiers colons.



Photo : Ministère des Ressources naturelles



Photo : SEPAQ

Truite mouchetée pour les uns, truite de ruisseau pour les autres, l'**omble de fontaine** (*Salvelinus fontinalis*) est largement répandu et connu sur le territoire québécois. Il s'agit d'une espèce sportive la plus prisée par les petits et grands. Ce beau poisson coloré est typique des eaux froides, limpides et bien oxygénées et il fréquente autant les tout petits ruisseaux que les rivières, les lacs ou le fleuve. En Chaudière-Appalaches, l'omble de fontaine est particulièrement fréquent dans les Appalaches et rare dans les basses-terres du Saint-Laurent, lesquelles ont subi de nombreuses perturbations. Compte tenu de ses exigences élevées, cette espèce est non seulement un indicateur de la qualité des milieux aquatiques mais elle constitue également un joyau et un symbole des territoires qui ont su conserver leur intégrité naturelle.

Québec  
Caucus régional de  
Chaudière-Appalaches



SOCIÉTÉ V.L.A. inc.



Conférence des préfets  
Chaudière-Appalaches

Emploi  
Québec  
Chaudière-Appalaches



Régions  
Québec



# finalistes en nomination



Photo : J.-S. Hebert et FFO

Observée dès 1535 par Jacques Cartier, la grande oie des neiges (*Chen caerulescens*) est remarquable en Chaudière-Appalaches lors de ses haltes migratoires printanières et automnales. Cette espèce a pourtant vu ses effectifs diminuer jusqu'à

quelques milliers (3000 oies) seulement au début du siècle, pour effectuer une remontée spectaculaire lors des dernières années jusqu'à atteindre plusieurs centaines de milliers d'individus (800 000 oies en 1998). Dans notre région, elle s'observe principalement dans les marais à scirpe du fleuve et de ses îles et, de plus en plus souvent, à l'intérieur des terres. Les oies ont en effet modifié leur



Photo : OTCS Valérie Martel

régime alimentaire et se nourrissent maintenant dans les champs agricoles. Même si elle peut causer des dommages aux cultures, l'oie des neiges entraîne également des retombées économiques importantes dans la région, que ce soit sous la forme de chasse ou encore d'activités d'observation de ce magnifique oiseau.

La tortue des bois (*Clemmys insculpta*) se reconnaît par sa dossière à l'allure sculptée et pyramidale en raison des anneaux de croissance concentriques de chaque écaille. Son cou et la partie charnue de ses pattes son tachetées d'orange. Suivant le sexe, l'adulte peut mesurer jusqu'à 18,1 à 21,9 cm. Cette tortue occupe généralement les cours d'eau à méandres avec des substrats de gravier ou de sable mais séjourne dans la forêt et les clairières durant l'été. Dans la région de Chaudière-Appalaches, seulement quelques individus ont été observés dans les dernières années. Quelques petites populations dispersées subsistent au Québec. C'est une espèce rare, susceptible d'être légalement désignée menacée ou vulnérable au Québec. Sa répartition est irrégulière et semble limitée par la température (climat) et la disponibilité d'habitats propices où l'activité humaine est réduite.



Photo : SEPAQ

L'habitat préféré du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) est constitué d'une mosaïque de forêts de feuillus ou mélangées, à divers stades de croissance. Il fréquente les champs abandonnés, les vergers en plus des zones de repousse et les éclaircies de la forêt. En hiver, les cerfs de Virginie, communément nommés chevreuils, se rassemblent et s'abritent dans les peuplements de conifères (ravages). Devenu rare au Québec au milieu des années

1970, une série d'hivers plus cléments, une meilleure réglementation de la chasse sportive et une meilleure protection de son habitat hivernal ont permis par après de multiplier par 10 sa population au Québec. Notre climat rigoureux, principalement l'accumulation de neige, influence son abondance relative selon le secteur dans la région de Chaudière-Appalaches qui compte plusieurs ravages importants.

I N N E R G E X

Un producteur  
d'énergie  
renouvelable

Téléphone : (418) 832-7513 • Télécopieur : (418) 834-0595

# Actualités régionales

## Plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides dans la région de Chaudière-Appalaches

Lors de la conférence de presse du 4 décembre dernier, tenue à la Polyvalente Benoît-Vachon à Sainte-Marie, le CRECA rendait public ses réalisations dans le cadre des travaux de 2001 ayant nécessité des investissements de 61 000 \$. Au cours de cette deuxième année du Plan, un inventaire biologique d'une trentaine de milieux humides a été effectué dans les MRC de Bellechasse (1 site), de Beauce-Sartigan (2 sites) et de Robert-Cliche (2 sites), Nouvelle-Beauce (4 sites), Desjardins (3 sites) et Les Etchemins (17), ce qui a permis d'y sélectionner 20 sites en raison de leur valeur écologique. Deux rapports scientifiques ont été produits : l'un décrivant les milieux humides (29) caractérisés, un autre évaluant le potentiel pour la nidification de la sauvagine. De plus, pour chacun des sites sélectionnés, a été réalisé un guide à l'intention des quelques 70 propriétaires identifiés, incluant les municipalités de Saint-Isidore, de Pintendre et de Beauceville.



Photo : CRECA

Remise des guides et panneaux d'identification lors de la signature de déclarations d'intention le 4 décembre 2001

Le guide les renseigne sur les espèces animales et végétales présentes sur leur propriété et il contient des recommandations en vue de protéger leur habitat. Depuis le 4 décembre, début de la remise des guides, 25 déclarations d'intention (i.e. accords de conservation volontaire) ont déjà été signées par les propriétaires. Lorsqu'ils acceptent de signer, un panneau en aluminium, identifiant le milieu humide, est remis aux propriétaires des milieux humides considérés comme prioritaires pour leur conservation, dont ceux abritant des espèces en péril. Il est prévu que le programme se poursuive en 2002 sur un troisième territoire mais que l'on retourne faire un suivi sur les lieux sélectionnés en 2000 (17 sites) et 2001.

## Étude ichthyologique au lac Saint-François

Le 4 août dernier, la Société de la faune et des parcs du Québec - région Chaudière-Appalaches et l'Association des riverains du lac Saint-François ont tenu une rencontre d'information publique pour annoncer les résultats de l'étude sur la caractérisation des communautés de poissons et l'état de la population de dorés jaunes du lac Saint-François. L'étude a été réalisée entre 1998 et 2000 avec la collaboration de la Direction de l'aménagement de la faune (FAPAQ) de l'Estrie. Un communiqué de presse et un rapport d'étude ont été produits.

Les résultats de cette étude révèlent que trois causes pourraient expliquer la faible abondance de dorés jaunes : la surexploitation par la pêche sportive par le passé, l'introduction d'éperlans à la fin des années 60 et au début des années 70 et surtout la gestion des niveaux d'eau du lac au moment du frai du doré (barrage géré par Hydro-Sherbrooke). Plusieurs recommandations sont proposées pour palier aux problèmes énoncés. Des discussions sont en cours avec le Centre d'expertise hydrique du Québec. À cet effet, le Comité de consultation sur la gestion des eaux du Haut-Saint-François a été mis en place et tenait une première rencontre le 5 décembre dernier.

*Et Chaudière-Appalaches choisissons notre emblème naturellement !*

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ MRC : \_\_\_\_\_

**1<sup>er</sup> choix** (cochez une espèce) 2 points

- Érable à sucre
- Trille dressé
- Omble de fontaine
- Tortue des bois
- Oie des neiges
- Cerf de Virginie

**2<sup>ème</sup> choix** (cochez une espèce) 1 point

- Érable à sucre
- Trille dressé
- Omble de fontaine
- Tortue des bois
- Oie des neiges
- Cerf de Virginie

*Et Chaudière-Appalaches choisissons notre emblème naturellement !*

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ MRC : \_\_\_\_\_

**1<sup>er</sup> choix** (cochez une espèce) 2 points

- Érable à sucre
- Trille dressé
- Omble de fontaine
- Tortue des bois
- Oie des neiges
- Cerf de Virginie

**2<sup>ème</sup> choix** (cochez une espèce) 1 point

- Érable à sucre
- Trille dressé
- Omble de fontaine
- Tortue des bois
- Oie des neiges
- Cerf de Virginie



## Usine Alex Couture inc.

Dans le cadre de la consultation publique de septembre dernier, le CRECA a soumis au ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, ses commentaires sur le programme d'assainissement proposé par Alex Couture inc. pour l'usine de Charny. Dans son avis, il recommandait :

- 1) que le programme corrige l'ensemble des problèmes de pollution de l'air (odeurs) et de l'eau (eaux usées, rejets toxiques et déversements de gras ou autres non autorisés dans la rivière Chaudière) et de responsabiliser l'entreprise;
- 2) qu'il y ait obligation d'obtenir des résultats et de respecter la capacité du milieu récepteur en autorisant comme maximum, dans l'immédiat, le volume actuel de traitement des matières premières à l'usine de Charny;
- 3) que soit planifié l'avenir en fonction des informations à recueillir par une étude sur les besoins du Québec en développement d'industries d'équarrissage;
- 4) qu'un comité de suivi soit mis sur pied dont puisse faire partie le CRECA.

Pour que les problèmes de cohabitation entre l'usine et la population trouvent une réponse satisfaisante pour toutes les parties, le CRECA insistait sur la condition que le promoteur agisse en toute transparence. Le comité de suivi ne servira de façon efficace pour atteindre les objectifs de cohabitation harmonieuse que si toute l'information sur le programme y est diffusée sans exception et si les questions concernant les risques pour la santé publique sont répondues. Si au contraire, le comité de suivi sert à distancer le promoteur des plaignants, la polémique reprendra.

Vers la fin de novembre, le ministre Boisclair a annoncé qu'il autorisait le programme proposé par Alex Couture inc. et que le comité de suivi serait composé de six personnes, soit d'un représentant municipal de Charny (maintenant de la Nouvelle ville de Lévis), de deux représentants du Comité des citoyens pour la relocalisation de l'usine Alex Couture inc., d'un répondant du CRECA (la directrice générale a été mandatée), de la députée Mme Denise Carrier-Perreault, députée de Chutes-de-la-Chaudière, et d'un dirigeant de l'entreprise. La première rencontre du comité de suivi a été fixée au 29 janvier 2002. Par ailleurs le ministre Boisclair a annoncé (communiqué du 21 novembre 2001) que, durant le programme d'assainissement, son ministère effectuerait lui-même un suivi de la qualité de l'air ambiant à deux stations (nez électronique, coût 150 000 \$) et installerait une station météorologique.

Auparavant, à la fin d'octobre, le rapport d'analyse de l'air à l'aide du laboratoire TAGA, sur l'échantillonnage de la fin d'août 2001, a été remis; il a aussi été transmis par le ministre à l'Institut national de santé publique du Québec pour avis de santé à recevoir prochainement. Selon ce rapport, six substances odoriférantes ont été mesurées sur le terrain de la compagnie et à proximité de la station de pompage du Domaine Gilbert à Charny. Il s'agit de composés azotés (ammoniac et triméthylamine), d'acides organiques carboxyliques (acide acétique, acide butyrique et acide valérique) et de composés sulfurés (composés de soufre

réduits exprimés en H<sub>2</sub>S). Le ministère de l'Environnement a obtenu notre accord afin qu'un comité distinct dirigé par le MAPAQ, et sans la participation de la compagnie Alex Couture, se penche sur la question de l'industrie de l'équarrissage au Québec.



## Nouvelles concernant l'agriculture... et l'eau

- En novembre dernier, le Comité multipartite sur la gestion des fumiers de Chaudière-Appalaches a élu à la présidence M. Guy Lessard (aussi président du CRECA). Le Comité a révisé ses orientations quant à sa mission et ses moyens d'action en vue de promouvoir et de favoriser une agriculture durable.
- Par ailleurs, dans le cadre de son projet Chantier pour une agriculture respectueuse de l'eau, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et ses partenaires (Conseils régionaux en environnement, clubs agroenvironnementaux, producteurs...) invitent les citoyens à prendre part aux consultations publiques sur l'avenir de l'agriculture au Québec. Celles-ci prennent la forme d'un Forum itinérant dans six régions du Québec, qui est intitulé « Pour une contribution citoyenne à une agriculture durable : réflexions et débats ». Le Forum itinérant se tiendra dans Chaudière-Appalache, samedi le 9 mars prochain, au Centre de formation agricole de Saint-Anselme. Le coût d'inscription est de 20 \$ incluant la documentation postée, le repas du midi ainsi que deux pauses-santé. Pour en savoir plus et pour vous inscrire, consulter le site Web [www.uqcn.qc.ca/forum\\_agriculture.html](http://www.uqcn.qc.ca/forum_agriculture.html) ou téléphoner au (418) 648-2104 (Alexandre Archer).



## ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Les 16 et 17 novembre derniers, se tenaient à Rivière-du-Loup les premières consultations publiques organisées par le Comité ZIP, sur les priorités environnementales des communautés riveraines pour la rive sud de l'Estuaire du Saint-Laurent couvrant, dans l'estuaire moyen et maritime, le territoire des MRC (8) de Montmagny à Matane. Sous le thème « Du fleuve à la mer, un patrimoine à mettre en valeur », les participants, représentant des municipalités, entreprises, organisme à but non lucratif, institutions d'enseignement et des citoyens de la région, sont venus exprimer leurs attentes et préoccupations environnementales face au Saint-Laurent.

Ces préoccupations étaient formulées à la suite des conférences qui présentaient le bilan des connaissances socio-économiques, biologiques et physico-chimiques du territoire traitées par les spécialistes de Saint-Laurent Vision 2000. Elles serviront de guide à l'élaboration du plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la ZIP. Elles concernent, par exemples : le développement insulaire; l'accessibilité et la mise en valeur des ressources; tout comme la protection des espèces préoccupantes, de même que la contamination de l'eau et des sédiments et leur impact sur la chaîne alimentaire et sur la santé humaine.

Conseil régional de  
l'environnement  
Chaudière-Appalaches

Conseil  
d'administration

**M. Guy Lessard, président**  
Récupération Frontenac

**M. André Bélisle**  
**Vice-président**  
Association québécoise de lutte  
contre la pollution atmosphérique

**M. André Poitras**  
**Secrétaire-trésorier**  
Société VIA inc.

**M. René Nault**  
**Directeur**  
Représentant des citoyens

**Mme Rachel Thériault**  
**Directrice**  
Innergex

**M. Bruno Cyr**  
**Administrateur**  
Fédération UPA de la Beauce

**M. Jean-Luc Daigle**  
**Administrateur**

**M. Bruno Faucher**  
**Administrateur**  
Commission scolaire Beauce-Etchemin

**M. François Lajoie**  
**Administrateur**  
Groupe d'intervention pour la  
restauration de la Boyer

**M. Martin Loiselle**  
**Administrateur**  
Agence de mise en valeur de  
la forêt privée des Appalaches

**M. Jean-Claude Marcoux**  
**Administrateur**  
Fédération québécoise de la faune

**M. Martin Paulette**  
**Administrateur**  
Groupement faunique  
du Triangle de Bellechasse

**M. Nicolas Talbot**  
**Administrateur**  
Comité de restauration de la rivière  
Etchemin

**M. André Stainier**  
**Administrateur**  
Amis de la vallée du Saint-Laurent



Au fil des ans, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a su s'implanter, croître et rayonner. Aujourd'hui, le CRECA constitue un atout précieux pour la région, dans la mesure où son influence et ses réalisations contribuent réellement au développement durable.

À l'image de la vitalité remarquable qui caractérise si bien l'économie de Chaudière-Appalaches, je suis convaincu que le Conseil régional de l'environnement saura poursuivre sa lancée et contribuer à construire un environnement et une société qui respectent pleinement les besoins et les aspirations profondes de nos concitoyennes et concitoyens.

Je tiens à remercier le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches pour ces 10 ans de partenariat fructueux.

**Environnement**  
**Québec**



La présidente-directrice générale de la Société de la faune et des parcs du Québec, Mme Monique Bégin, est heureuse de souligner le 10e anniversaire du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Grâce à son dynamisme, il contribue à la conservation de la faune et de ses habitats dans la région.

*Société de la faune  
et des parcs*  
**Québec**

## Agenda

1er au 28 février 2002 : concours de l'emblème Chaudière-Appalaches  
[www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca)

9 mars 2002 : Forum itinérant région Chaudière-Appalaches  
[www.uqcn.qc.ca/forum\\_agriculture.html](http://www.uqcn.qc.ca/forum_agriculture.html)

22 mars 2002 : Journée mondiale de l'eau  
[www.ec.gc.ca/water/accueil.htm](http://www.ec.gc.ca/water/accueil.htm)

22 avril 2002 : Jour de la terre  
[www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org)



Année internationale de l'écotourisme  
2002

Éco-Lien est imprimé sur du papier  
100% recyclé «Évolution» de Rolland inc.,  
une gracieuseté de :



RESSOURCES  
**GRAPHIQUES**  
UNE DIVISION DE ROLLAND INC

658-0116



FIBRES  
**BREakey**  
FIBERS  
Division de Rolland inc.

832-6115

## Éco-Lien

Bulletin trimestriel publié par le CRECA.

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1997 ISSN 1480-2341

Tirage: 700 exemplaires

**Coordination et rédaction** : Hélène Beaulieu et Josée Blouin

**Graphisme et impression** : Les Arts Graphiques H.G.

**Pour nous joindre** : 655, 4<sup>e</sup> avenue, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

**Tél.:** (418) 834-1217 **Télex.:** (418) 834-1218

**Courriel** : [creca@creca.qc.ca](mailto:creca@creca.qc.ca) **Site Web** : [www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca)